

AMAP Spiruline des Bauges - Saison 2023/24

Contrat d'engagement pour un panier de spiruline des Bauges

Les contractants :

Le présent contrat est passé entre **Virginie PIMBERT, agricultrice,**
 Demeurant : **307 route de la chapelle**
74540 Chainaz les frasses
 Tel : **06 27 50 08 39**
 e-mail : spirulinedesbauges@gmail.com

désigné(s) ci-dessus la productrice d'une part.

& l'adhérent de l'AMAP Spiruline des bauges

M..... ,
 Demeurant

 Tel :
 e-mail :
 Numéro d'adhésion à l'association Manger Mieux Ici :.....
 désigné ci-dessus l'adhérent d'autre part.

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement de paniers de **Spiruline** par l'agricultrice dans le respect de la charte d'engagements mutuels signée au préalable par l'adhérent et le producteur.

Termes

- **Calendrier :**
 Le présent contrat est élaboré pour une saison de **1 distribution**
 Soit :le 06 **décembre 2023** .

Attention livraison unique, produit qui se conserve très bien donc pensez à anticiper pour votre cure de printemps ;-)

- **Distribution :**
 La distribution pour le présent contrat aura lieu le **Mercredi de 18h à 19h00 à la mairie de Mieussy.**

- **Composition du panier :**
 Le contrat porte sur la distribution d'un panier de **Spiruline** parmi les possibilités suivantes.

Spiruline	Prix AMAP	Prix Marché
Spiruline Brindille 100 gramme	17 € pièce	19€50 pièce
Spiruline Comprimés 100 gramme	20 € pièce	22€50 pièce

La spiruline est un super aliment pour toute la famille. Alicament pour enrichir et préserver votre capital santé.

Spiruline paysanne et française en brindille pour agrémenter vos plats sucrés ou salés, ou en comprimés comme complément alimentaire selon votre goût 100% spiruline

Indiquer le nombre de panier souhaité

	Prix pour 100g	Livraison du 06 décembre 2023	TOTAL en €
Spiruline Brindille	17€	x 17 =
Spiruline Comprimés	20€	x 20 =
TOTAL			

Commentaires :

• **Païement :**

Le paiement des paniers du contrat se fera au choix selon trois modalités :

- En **une seule fois par chèque/espèces** au moment de l'engagement pour la totalité de la saison, au mois de **Novembre** pour **un montant de € pour paniers.**
- En **trois chèques**: le premier débité au mois de **novembre** représente la moitié du coût de la saison soit€, le second et le troisième pour les deux quarts restants, soit€ chacun, ne seront débités respectivement qu'au mois de **Février** et **Avril**
- Autre :

En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agricultrice de sa trésorerie, dans la mesure du possible, nous conseillons l'option du règlement en trois mensualités, en sachant que quelque soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis à l'agricultrice.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de SCEA spiruline des bauges et datés à la signature du contrat.

Ce contrat pourra être reconduit de manière tacite d'une saison à l'autre dans le cas où l'adhérent ne modifie pas les termes de son contrat. Il scellera alors son engagement en réglant la totalité des paniers de la nouvelle saison au producteur.

Fait à Mieussy , le

signature de l'adhérent

signature de la productrice

AMAP La Spiruline des bauges

Saison 2023/24

RECU

Pour M.

Pour confirmation de son engagement d'achat d'un panier de spiruline pour un montant de :

..... € réglé par : en fois.

Fait à Mieussy, le

Vos contacts pour la saison :

La Productrice : Virginie PIMBERT – 06 27 50 08 39 spirulinedesbauges@gmail.com

Le Référent: Michel Vacheron – 06 74 23 56 97

L'association Manger Mieux Ici : amap@mangermieuxici.org